

<b>201</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0421082047	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS**

DENOMINATION: Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix.....

Forme juridique: Association sans but lucratif.....

Adresse: Chaussée de Louvain..... N°: 467..... Boîte: .....

Code postal: 1030..... Commune: Schaerbeek.....

Pays: Belgique.....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone.....

Adresse Internet \*: http://www.grip.org.....

Numéro d'entreprise 0421082047

DATE 04/11/2001 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\*\* du 25/04/2019  
et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018  
Exercice précédent du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**\*\*\* identiques à ceux publiés antérieurement.

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

- GREGA, Pierre  
rue des Combattants 57 1457 Walhain Belgique  
Administrateur [13] (25-04-19 - 25-04-23)
- BONIOTTI, Francesca  
Route Impériale 510 FR34670 Baillargues France  
Administrateur [13] (25-04-19 - 25-04-23)
- de RADIGES, Laetitia  
rue du conseil 18 1050 Ixelles Belgique  
Administrateur [13] (25-04-19 - 25-04-23)
- DELLICOUR, Dominique  
rue Paul Lauters 4 1050 Ixelles Belgique  
Administrateur [13] (25-04-19 - 25-04-23)

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: ..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 1.2, 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.3, 5.7 ..

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

\_\_\_\_\_  
\* Mention facultative.

Nom  
Qualité

Nom  
Qualité

\*\*\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

\*\*\* Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

-----  
HANIN, Antoine

Rue Grates 50A 1170 Watermael-Boitsfort Belgique

Administrateur [13] (25-04-19 - 25-04-23)

-----  
LIEGEOIS, Michel

rue Reine Astrid 2/3 BE4260 Ciptet Belgique

Administrateur [13] (25-04-19 - 25-04-23)

-----  
ULUC, Timur

Rue M. Liétart 31 bte 6 BE1150 Woluwe-Saint-Pierre Belgique

Administrateur [13] (25-04-19 - 25-04-23)

-----  
WASINSKI, Christophe

rue du Beau Vallonn 76 BE5002 Saint Servais Belgique

Administrateur [13] (25-04-19 - 25-04-23)

**BILAN APRES REPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b> .....		20/28	<u>32.016</u>	<u>29.674</u>
<b>Frais d'établissement</b> .....		20	.....	.....
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	5.1.1	21	.....	.....
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	5.1.2	22/27	<u>6.218</u>	<u>3.877</u>
Terrains et constructions .....		22	.....	.....
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		22/91	.....	.....
Autres .....		22/92	.....	.....
Installations, machines et outillage .....		23	.....	.....
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		231	.....	.....
Autres .....		232	.....	.....
Mobilier et matériel roulant .....		24	<u>5.385</u>	<u>2.835</u>
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		241	<u>5.385</u>	<u>2.835</u>
Autres .....		242	.....	.....
Location-financement et droits similaires .....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles .....		26	<u>833</u>	<u>1.042</u>
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		261	.....	.....
Autres .....		262	<u>833</u>	<u>1.042</u>
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	.....	.....
<b>Immobilisations financières</b> .....	5.1.3/ 5.2.1	28	<u>25.798</u>	<u>25.797</u>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>298.947</u>	<u>255.661</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	.....	.....
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	.....	.....
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		2915	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	<u>26.155</u>	<u>24.241</u>
Stocks .....		30/36	<u>26.155</u>	<u>24.241</u>
Commandes en cours d'exécution .....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	<u>224.455</u>	<u>159.304</u>
Créances commerciales .....		40	<u>186.529</u>	<u>122.018</u>
Autres créances .....		41	<u>37.926</u>	<u>37.286</u>
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		415	.....	.....
<b>Placements de trésorerie</b> .....	5.2.1	50/53	.....	.....
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	<u>31.587</u>	<u>58.290</u>
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	<u>16.750</u>	<u>13.826</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<u>330.963</u>	<u>285.335</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b> .....		10/15	<u>50.673</u>	<u>40.535</u>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b> .....		10	<u>40.000</u>	<u>40.000</u>
Patrimoine de départ .....		100	.....	.....
Moyens permanents .....		101	<u>40.000</u>	<u>40.000</u>
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	.....	.....
<b>Fonds affectés</b> .....	5.3	13	.....	.....
<b>Résultat positif (négatif) reporté</b> .....(+)/(-)		14	<u>10.673</u>	<u>535</u>
<b>Subsides en capital</b> .....		15	.....	.....
<b>PROVISIONS</b> .....	5.3	16	<u>.....</u>	<u>.....</u>
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	.....	.....
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b> .....		168	.....	.....
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>280.290</u>	<u>244.801</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	5.4	17	.....	.....
Dettes financières .....		170/4	.....	.....
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées .....		172/3	.....	.....
Autres emprunts .....		174/0	.....	.....
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		179	.....	.....
Productives d'intérêts .....		1790	.....	.....
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		1791	.....	.....
Cautionnements reçus en numéraire .....		1792	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	5.4	42/48	<u>221.190</u>	<u>230.484</u>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	.....	.....
Dettes financières .....		43	<u>116.583</u>	<u>119.905</u>
Etablissements de crédit .....		430/8	<u>116.583</u>	<u>119.905</u>
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	<u>7.858</u>	<u>32.135</u>
Fournisseurs .....		440/4	<u>7.858</u>	<u>32.135</u>
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	<u>78.396</u>	<u>60.089</u>
Impôts .....		450/3	<u>18.637</u>	<u>1.355</u>
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	<u>59.759</u>	<u>58.734</u>
Dettes diverses .....		48	<u>18.353</u>	<u>18.354</u>
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire ..		480/8	.....	.....
Autres dettes productives d'intérêts .....		4890	.....	.....
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		4891	<u>18.353</u>	<u>18.354</u>
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	<u>59.100</u>	<u>14.317</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<u>330.963</u>	<u>285.335</u>

**COMPTE DE RESULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation .....		9900	1.125.232	1.212.547
Ventes et prestations* .....		70/74		
Chiffre d'affaires* .....		70		
Cotisations, dons, legs et subsides* .....		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions .....	5.5	62	1.103.104	1.180.075
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	5.090	3.246
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....		635/8		
Autres charges d'exploitation .....		640/8	1.557	294
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
<b>Résultat positif (négatif) d'exploitation .....</b>		9901	15.481	28.932
<b>Produits financiers .....</b>	5.5	75	619	372
<b>Charges financières .....</b>	5.5	65	5.962	6.373
<b>Résultat positif (négatif) courant .....</b>		9902	10.138	22.931
<b>Produits exceptionnels .....</b>		76		
<b>Charges exceptionnelles .....</b>		66		
<b>Résultat positif (négatif) de l'exercice .....</b>		9904	10.138	22.931

\* Mention facultative.

**AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (néгатif) à affecter</b> ..... (+)/(-)	9906	.....10.673	.....535
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter ..... (+)/(-)	9905	.....10.138	.....22.931
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté ..... (+)/(-)	14P	.....535	.....-22.397
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2	.....	.....
sur les fonds de l'association ou de la fondation .....	791	.....	.....
sur les fonds affectés .....	792	.....	.....
<b>Affectations aux fonds affectés</b> .....	692	.....	.....
<b>Résultat positif (néгатif) à reporter</b> ..... (+)/(-)	(14)	.....10.673	.....535

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	..... 54.647
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8169	..... 7.432	
Cessions et désaffectations .....	8179	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8189	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199	..... 62.078	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	..... 0
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8219	.....	
Acquises de tiers .....	8229	.....	
Annulées .....	8239	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8249	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8259	..... 0	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	..... 50.770
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8279	..... 5.090	
Repris .....	8289	.....	
Acquis de tiers .....	8299	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8309	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8319	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8329	..... 55.860	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22/27)	..... 6.218	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b> .....	8349	..... 5.385	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8395P	XXXXXXXXXXXXXX	..... 25.797
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8365	..... 1	
Cessions et retraits .....	8375	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8385	..... (+)/(-)	
Autres mutations .....	8386	..... (+)/(-)	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8395	..... 25.798	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8455P	XXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8415	.....	
Acquises de tiers .....	8425	.....	
Annulées .....	8435	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8445	..... (+)/(-)	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8455	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8525P	XXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8475	.....	
Reprises .....	8485	.....	
Acquises de tiers .....	8495	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8505	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8515	..... (+)/(-)	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8525	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8555P	XXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> .....	8545	..... (+)/(-)	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8555	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(28)	..... 25.798	



## ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE</b>		
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> .....	(42)	.....
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b> .....	8912	.....
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b> .....	8913	.....
<b>DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)</b>		
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>		
Dettes financières .....	8921	.....
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées .....	891	.....
Autres emprunts .....	901	.....
Dettes commerciales .....	8981	.....
Fournisseurs .....	8991	.....
Effets à payer .....	9001	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	.....
Dettes salariales et sociales .....	9021	.....
Autres dettes .....	9051	.....
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b> .....	9061	.....
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation</b>		
Dettes financières .....	8922	116.583
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées .....	892	116.583
Autres emprunts .....	902	.....
Dettes commerciales .....	8982	.....
Fournisseurs .....	8992	.....
Effets à payer .....	9002	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	.....
Impôts .....	9032	.....
Rémunérations et charges sociales .....	9042	.....
Autres dettes .....	9052	.....
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation</b> .....	9062	116.583
<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)</b>		
<b>Dettes fiscales échues</b> .....	9072	.....
<b>Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale</b> .....	9076	.....

**RESULTATS****PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture .....	9086	.....20	.....21
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	.....17,7	.....18,7
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9088	.....26.994	.....28.666

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	.....810.924	.....854.702
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	.....243.351	.....263.962
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622	.....	.....
Autres frais de personnel .....	623	.....48.829	.....61.410
Pensions de retraite et de survie.....	624	.....	.....

**RESULTATS FINANCIERS**

Intérêts intercalaires portés à l'actif .....	6503	.....	.....
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances .....	653	.....	.....
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) .....	656	..... (+)/(-)	.....

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS .....</b>	9149	.....
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation .....	9150	.....
<b>GARANTIES REELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9161	.....
Montant de l'inscription .....	9171	.....
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9181	.....
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9191	.....20.250
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9201	.....
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9162	.....
Montant de l'inscription .....	9172	.....
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9182	.....
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9192	.....
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9202	.....

**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS****NATURE ET OBJECTIF DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: .....

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL**

<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Nombre moyen de travailleurs .....	100	.....12,0.	.....8,0	.....17,7 (ETP)	.....18,7 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ..	101	.....18.301.	.....8.693	.....26.994 (T)	.....28.666 (T)
Frais de personnel .....	102	.....747.866.	.....355.238	.....1.103.104 (T)	.....1.180.075 (T)

<b>A la date de clôture de l'exercice</b>	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b> .....	105	.....12	.....8	.....17,7
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	.....9	.....7	.....14,3
Contrat à durée déterminée .....	111	.....3	.....1	.....3,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112	.....	.....	.....
Contrat de remplacement .....	113	.....	.....	.....
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes: .....	120	.....10	.....3	.....12,3
de niveau primaire .....	1200	.....	.....	.....
de niveau secondaire .....	1201	.....2	.....0	.....2,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	.....	.....1	.....0,7
de niveau universitaire .....	1203	.....8	.....2	.....9,6
Femmes: .....	121	.....2	.....5	.....5,4
de niveau primaire .....	1210	.....	.....	.....
de niveau secondaire .....	1211	.....	.....3	.....2,2
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	.....1	.....1	.....1,4
de niveau universitaire .....	1213	.....1	.....1	.....1,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	.....	.....	.....
Employés .....	134	.....12	.....8	.....17,7
Ouvriers .....	132	.....	.....	.....
Autres .....	133	.....	.....	.....

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTREES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	.....	.....	.....
305	.....1.	.....	.....1.0

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour l'association ou la fondation .....  
     dont coût brut directement lié aux formations .....  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) ....

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour l'association ou la fondation .....

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour l'association ou la fondation .....

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	.....	5811	.....
5802	.....	5812	.....
5803	.....	5813	.....
58031	.....	58131	.....
58032	.....	58132	.....
58033	.....	58133	.....
5821	.....	5831	.....
5822	.....	5832	.....
5823	.....	5833	.....
5841	.....	5851	.....
5842	.....	5852	.....
5843	.....	5853	.....

**REGLES D'EVALUATION**

## REGLES D'EVALUATION

## I. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1. FRAIS d'établissement
2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
3. ACTIF PERMANENT CORPOREL
  - A. En général
  - B. Mobilier de bureau
  - C. Matériel et mobilier de loisirs et d'animation
  - D. Matériel de bureau et entretien, matériel d'imprimerie
  - E. Matériel informatique
  - F. Immobilisations détenues en location financement
  - G. Autres Immobilisations corporelles
  - H. Récapitulatif des pourcentages d'amortissements
  - I. Stock des publications
4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES
5. CREANCES A PLUS D'UN AN
6. CREANCES A UN AN AU PLUS
7. PLACEMENTS DE TRESORERIE
8. VALEURS DISPONIBLES
9. COMPTES DE REGULARISATION

## II. POSTES DU PASSIF DU BILAN

1. FONDS SOCIAL
2. SUBSIDES EN CAPITAL
3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
4. DETTES A PLUS D'UN AN
5. DETTES A UN AN AU PLUS
6. COMPTES DE REGULARISATION

## III. REGLES DE COMPTABILISATION DES SUBSIDES

## PREFACE

Les règles d'évaluation sont dressées par le Conseil d'administration en application de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, relatif à la comptabilité des associations sans but lucratif.

Les modifications qui s'avéreront nécessaires devront être soumises pour approbation au Conseil d'Administration. De même, il ne pourra être dérogé de manière exceptionnelle qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent

pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale.

## I. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

## 1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur nominale et amortis en 60 mois et ce à partir du mois de la comptabilisation à un taux linéaire.

## 2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (licence, logiciels, ETC...) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Sauf exception dûment justifiée par le Conseil d'Administration, les immobilisations incorporelles sont amorties en maximum 60 mois à partir du mois de leur acquisition à un taux linéaire.

## 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## A. En général

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition, en incluant les frais accessoires, s'ils sont inclus dans la facture initiale d'acquisition. Les investissements d'un montant unitaire (ou le cas échéant, par lot homogène) de moins de 1 000 € sont toujours pris en charge l'année de l'acquisition, même s'ils ont un caractère d'actif permanent. Pour certains biens repris ci-après, cette limite de valeur peut être augmentée. L'amortissement est toujours linéaire, sauf décision motivée du Conseil d'Administration.

Il débute le mois de l'année en cours de laquelle l'investissement a été réalisé et se calcule prorata temporis des tranches annuelles entières.

Si la durée d'emploi probable de l'investissement est inférieure à la durée d'amortissement prescrit dans la présente, le Conseil d'Administration doit, au cas par cas, déterminer un taux d'amortissement supérieur à celui repris dans la présente. En cas de désaffectation ou de revente de l'immobilisé, la valeur nette comptable devra être portée à zéro.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

Voir annexe

---

### Règles d'évaluation - Texte (suite de la page A-ASBL 7)

Ce taux ne peut en aucun cas être inférieur au taux normalement appliqué pour un investissement neuf du même type.

En ce qui concerne les achats de matériel d'occasion, il est requis d'amortir à un taux deux fois plus rapide qu'au taux normalement appliqué pour un investissement neuf du même type.

#### B. Mobilier de bureau

Ce poste comprend essentiellement le mobilier de bureau (armoires, tables, bureaux, sièges, etc.). Le mobilier repris dans ce poste est amorti au taux de 10%.

#### C. Matériel et mobilier de loisirs et d'animation

Sous ce poste sont repris aussi le mobilier et le matériel d'animation, sujet à usure prématurée.

Les petits équipements, ustensiles de cuisine, vaisselle, petits sanitaires, ... sont repris en charge lors d'achats considérés comme renouvellement régulier ou dépannage, et ne sont amortis que lorsqu'il s'agit d'achats groupés pour le rééquipement général (périodique) ou pour un premier équipement.

Taux d'amortissement pour ce type d'équipement : 20% pour le mobilier et les aménagements intérieurs et de loisirs.

Le matériel utilisé pour les animations, tels que panneaux d'exposition, matériel d'amplification, matériel d'éclairage mobile, stands, etc. ... est également repris dans ce poste. Si ce matériel est à usage unique, il sera pris totalement en charge dans l'année. Tous les biens figurant dans ce poste sont toutefois repris en charge l'année de leur acquisition s'ils ont une valeur inférieure à 1 000 €. Taux d'amortissement pour ce type d'équipement : 20%.

Les investissements qui sont subsidiés seront comptabilisés et seront amortis pour leur valeur totale, sans déduction du subside octroyé, le subside faisant l'objet d'un traitement particulier (voir le poste subside en capital).

#### D. Matériel de bureau et d'entretien, matériel d'imprimerie

Il s'agit du matériel et des machines de bureau, mécaniques ou électriques, des machines d'entretien telles qu'aspirateurs et autres machines d'entretien.

Tout ce matériel est amorti à raison de 20% l'an.

#### E. Matériel et logiciel informatique

Ce poste comprend le matériel informatique, ordinateurs, imprimantes, écrans, ainsi que le mobilier pour autant qu'il soit spécifique à l'utilisation de ce type de matériel. Il comprend également les logiciels utilisés sur ce matériel.

Les taux varient en fonction des différents types de matériel :

- 20% pour le matériel informatique de longue durée (type serveur) + logiciel

- 33% matériel micro-informatique

- 20% pour le matériel « bureautique », dont la durée de vie n'est pas spécifiquement liée au matériel de la micro-informatique

La définition exacte du matériel et les taux utilisés doivent être repris explicitement et individuellement dans les tableaux d'amortissements.

#### F. Immobilisations détenues en location - financement

Les droits dont dispose l'association en vertu de tels contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan pour une valeur qui correspond à la valeur nominale du bien, telle que prévue au contrat (reconstitution à 100 %).

Au passif est comptabilisé dans la rubrique des dettes à plus d'un an, le montant qui représente la reconstitution du capital de la valeur du bien.

Chaque année à la clôture du bilan, la partie du capital qui vient à échéance dans les 12 mois est transférée dans les dettes de plus d'un an échéant dans l'année.

Les intérêts sont comptabilisés dans les charges financières à chaque échéance.

L'amortissement du bien détenu en leasing se fait conformément aux règles d'évaluation arrêtées par le Conseil d'Administration pour les biens de même nature non acquis en location de financement.

#### G. Autres immobilisations corporelles

Cette rubrique contient entre autre les frais d'aménagement de locaux pris, en location, qui pour les installations sont amorties au taux de 10% et pour l'équipement au taux de 20% ou sur base de la durée du bail restant à courir pour autant que la durée restante soit inférieure à la durée d'amortissement. Ils sont toutefois pris en charge l'année de leur acquisition s'ils ont une valeur inférieure à 1 000 €.

#### H. Récapitulatif des pourcentages d'amortissements

Les amortissements sont pratiqués pour la première fois, durant le mois de la comptabilisation au prorata temporis de l'amortissement annuel.

- Incorporels et frais d'établissement 20%

- Mobilier de bureau 10%

- Matériel et mobilier de loisirs et d'animation 20%

---



---

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page A-ASBL 9)

- Matériel de bureau et d'entretien, matériel d'imprimerie 20%

- Matériel informatique : Micro 33%

Gros équipements 20 %

Bureautique 20%

- Matériel de leasing selon nature

- Autres immobilisations incorporelles 10 et 20% ou selon bail

N.B. : Amortissements exceptionnels ou complémentaires

Le Conseil d'Administration doit décider, s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire pour les immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de leur valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

#### I. Stock des publications

Le stock de publications est divisé en 2 parties et donne lieu à deux calculs différents :

##### 1. Stock de publications au GRIP

Pour chaque type de publication, le nombre du stock au GRIP est multiplié par le prix de vente au public, multiplié par un pourcentage variable. À partir de la 7<sup>e</sup> année, chaque livre encore en stock reçoit une valeur résiduelle fixe de 40 centimes :

• N (année en cours) : 35 %

• N-1 : 30 %

• N-2 : 25 %

• N-3 : 20 %

• N-4 : 15 %

• N-5 : 10 %

• N-6 : 5 %

• N-7 et au-delà : 40 centimes

##### 2. Stock de publications mobilisé dans les librairies

Même calcul que ci-dessus avec la différence suivante pour le pourcentage variable (la moitié du % utilisé pour le stock GRIP) :

• N (année en cours) : 17,5 %

• N-1 : 15 %

• N-2 : 12,5 %

• N-3 : 10 %

• N-4 : 7,5 %

• N-5 : 5 %

• N-6 : 2,5 %

#### 4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres à revenu fixe, les placements à long terme, ainsi que les actions et parts sont valorisées à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition

Les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur ces actifs lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure de manière durable à leur valeur d'acquisition.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

Les immobilisations financières sont transférées à court terme lorsque la date d'échéance devient inférieure ou égale à un an.

#### 5. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances en monnaie étrangère sont valorisées en euros au cours de change à la date de clôture de l'exercice social.

Les réductions de valeur sur créances à plus d'un an sont comptabilisées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Les réductions de valeurs qui, à la date du bilan, ne sont plus nécessaires, sont reprises.

#### 6. CREANCES A UN AN AU PLUS

- En général : Les créances à un an au plus sont reprises à leur valeur nominale. Les règles d'évaluation sont les mêmes que pour les créances

à plus d'un an. Les créances douteuses font l'objet de réduction de valeur en fonction du risque de perte.

- Subsidés et autres produits à recevoir : les subsidés et autres produits sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont

---

---

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page A-ASBL 10)

certain, et, le cas échéant, la convention signée, et qu'ils portent sur la période clôturée ou une période antérieure.

#### 7. PLACEMENTS DE TRESORERIE

On y trouve tous les dépôts et placements dont l'échéance est inférieure ou égale à un an.

Les règles d'évaluation de placements de trésorerie sont les mêmes que celles des immobilisations financières.

#### 8. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale ; les valeurs en monnaie étrangère sont reprises au cours de change à la date de clôture du bilan.

#### 9. COMPTES DE REGULARISATION (Actif)

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis ; ils sont comptabilisés

- soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants

- soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

### II. POSTES DE PASSIF DU BILAN

#### 1. FONDS SOCIAL

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté des moyens permanents (dons, legs, subsides

en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association.

RESULTATS AFFECTES : des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

PLUS VALUE DE REEVALUATION : voir l'analyse des comptes d'immobilisations à ce propos.

#### 2. SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides d'investissements obtenus sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Par ailleurs, ils sont transférés en subsides consommés, comme produits au compte de résultats, chaque année, au même rythme que celui pratiqué

pour l'amortissement des investissements correspondants.

#### 3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine, de manière individualisée, les provisions à constituer.

Ces provisions peuvent concerner notamment :

- Les grosses réparations et gros entretiens : il s'agit de réparations importantes et non périodiques aux toitures, murs extérieurs, châssis, chauffage, etc. ...

Ces charges doivent être prélevées de la PROVISION POUR GROS ENTRETIENS ET REPARATIONS dont le montant de la dotation annuelle doit être

approuvé chaque année par le Conseil d'Administration.

Cette dotation doit d'ailleurs élarger du budget prévu pour :

- Les investissements.

- Les litiges

- Des risques identifiés et précis.

Les provisions font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération des quelles elles ont été constituées.

#### 4. DETTES A PLUS D'UN AN

Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### 5. DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### 6. COMPTES DE REGULARISATION (Passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter ; ils sont comptabilisés :

- soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues ;

- soit aux montants nominaux du prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

### III. REGLES DE COMPTABILISATION DES SUBSIDES

À l'actif du bilan sont repris les montants qui restent à recevoir pour l'année en cours ainsi que les compléments de subsides pour années

---

---

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page A-ASBL 11)

antérieure en cas de correction ; seront repris au passif les subsides non utilisés et donc à rembourser en dettes courantes. Les subsides couvrant des activités sur plusieurs exercices seront repris en compte de régularisation (subsides à reporter) pour la partie à utiliser après la date de clôture du bilan.

Chaque année, les subsides afférents à l'exercice seront pris en compte au compte de résultats en fonctions des conventions de subvention, des décomptes reçus des autorités subsidiantes, des estimations raisonnables faites des soldes à recevoir ou à rembourser en fonction des critères de subvention et d'éligibilité.

---

# Maillard, Dethier & C°

REVISEURS D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOREN - AUDITORS

Société civile à forme commerciale de sprl - Burgerlijke vennootschap met handelsvorm van bvba

Rue de la Vignette / Kleine Wijngaardstraat 179 b 2 - 1160 Bruxelles / Brussel

T : 02 673 22 22 - F : 02 675 05 46 - @ : fernand.maillard@maillard-dethier.be - laurent.dethier@maillard-dethier.be

## GRIP ASBL

Chaussée de Louvain 467

1030 BRUXELLES

Bruxelles, le 24 avril 2019

Nos réf. : MD/ld/19.2345

Mesdames, Messieurs,

**Concerne** : Rapport de certification des comptes clôturés au 31/12/2018

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée en me confiant la mission de contrôle de votre comptabilité pour l'année 2018 ainsi que des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

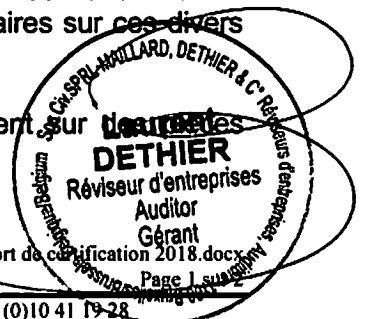
J'ai procédé à l'examen limité les comptes annuels pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de l'association. Ma responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de mon examen limité.

J'ai effectué mon examen limité selon la norme internationale relative aux missions d'examen limité (ISRE 2400). Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Pour l'exercice de cette mission, il a été mis à ma disposition l'ensemble des pièces comptables (extraits de comptes bancaires, bordereaux de transfert, pièces justificatives de tous ordres telles que feuilles de salaires, décomptes des fournisseurs, factures,...) ainsi que les livres comptables et les comptes annuels des années antérieures (y compris les pièces comptables correspondantes).

J'ai eu également à ma disposition les pièces financières du début de l'année 2019. Il a été répondu sans réserve à toutes mes demandes d'informations complémentaires sur ces divers documents ainsi que sur toutes les activités de l'association.

Sur base de ce qui précède, j'ai pu constater que les écritures s'appuient sur ~~des~~ documents justificatives probantes.



/Volumes/GoogleDrive/Mon Drive/02\_COURRIER/COURRIER/192 MD/192345 GRIP Rapport de certification 2018.docx Page 1 sur 2

Siège social / Maatschappelijke zetel : Avenue de Nivelles 107 - 1300 Wavre (Limal) - T / F : +32 (0)10 41 19 28

RPM / RPR : Nivelles TVA / BTW : BE 0 459 528 194

Banque / Bank : 068-2198359-75 IBAN : BE05-0682-1983-5975 BIC : GKCCBEBB

Member firm of GIE Audit Support Belgium RM²



Les comptes annuels ont été établis en partant du principe que les bailleurs de fonds marquaient leur accord sur l'éligibilité des dépenses et des comptes présentés, ainsi que sur la continuation de leur soutien aux activités de l'association. La comptabilité reflète un avis favorable des bailleurs de fonds à ce propos. Compte tenu des informations en notre possession, aucun élément n'a été porté à ma connaissance qui puisse remettre ce point de vue en cause.

## ATTESTATION

Sur la base de mon examen limité, en dehors de l'absence des comptes établis sous le schéma légal (avec bilan, compte de résultats et annexe), je n'ai pas relevé de faits qui me laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle et ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel des Normes internationales d'Information Financière ainsi qu'au référentiel comptable belge applicable à votre association.

Le projet de comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 présente un total de bilan de 330.962,93 €, des fonds associatifs pour 50.672,60 € et le compte de résultat se solde pour l'exercice 2018 par un BONI de 10.138,06 €.

Le conseil d'administration doit encore formellement arrêter les comptes annuels sous le schéma légal (défini par l'arrêté royal du 19 décembre 2003). J'ai eu connaissance du projet de comptes annuels qui doit être soumis au conseil d'administration et ensuite à l'assemblée générale et je n'ai pas relevé d'erreur notable dans ce projet.

Bruxelles, le 24 avril 2019

**Laurent  
DETHIER**  
Reviser d'entreprises  
Auditeur  
Pour la Soc. Civ. SPRL Maillard, Dethier & Co  
Laurent Dethier, Gérant  
Reviser d'Entreprises.  
Gérant